



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de la convocation : 10/11/2022

Date d'affichage : 10/11/2022

*DELIBERATION N° 059/2022  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

*SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022*

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

**Présents** : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Bénédicte SARASSAT – Yannick CALLAREC – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Patricia PICHARD donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Jordi DELCLOS donne pouvoir à Robert TARDA
- Joseph CASCALES donne pouvoir à Sylvain VIOT

**Absentes excusées** : Michèle GRANIER – Caroline PICCOLO – Eliane CHAMBAULT

**Secrétaire de séance** : Christian DISLAIR

**OBJET** : Approbation de la convention de mise à disposition temporaire d'un bien du domaine privé communal sis 5 rue Jules Ferry, à un médecin généraliste, le Docteur Pauline Friche, et fixation du loyer mensuel à 150 € (hors fluides et Internet).

M. Cosme Dilmé, Adjoint aux finances, fait part à l'assemblée de la demande d'un jeune médecin généraliste, à savoir, le Docteur Pauline Friche, de s'installer au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au sein du bâtiment communal sis 5, Rue Jules Ferry.

Il précise que ce bien se compose d'un local de 35 m<sup>2</sup>, accessible aux PMR, aménagé pour accueillir un cabinet médical (salle d'attente, bureau du médecin, sanitaires).

M. Cosme Dilmé souligne que cette installation à titre précaire dans ce bâtiment sera accordée pour une période d'un an, renouvelable un an au plus, en vue de permettre à ce généraliste d'attendre la réalisation du centre médical qui accueillera quatre médecins généralistes (dont elle) et huit professions paramédicales dans la rue de La Poste.

Puis, M. Cosme Dilmé donne lecture de la convention de droit public pour la mise à disposition à ce médecin d'un bien du domaine privé communal et il propose d'approuver cette convention et de fixer le loyer à 150 €/mois (hors les fluides et Internet qui seront réglés directement aux fournisseurs par le médecin).

La commission « Finances » du 10/11/2022 a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette affaire.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

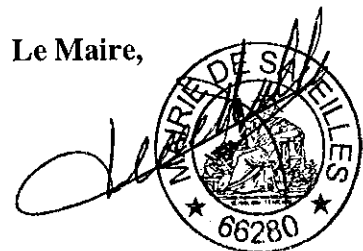
- **Approuve** la convention de droit public pour la mise à disposition à un médecin généraliste, à savoir, le Docteur Pauline Friche, d'un bien du domaine privé communal, telle que jointe à la présente délibération ;

- **Fixe** à 150 €/mois le montant du loyer (hors les fluides et Internet à la charge directe de l'occupant) pour la location de ce bien situé 5, Rue Jules Ferry ;

- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition susdite, ainsi que toute pièce utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François RALLO

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20221117-del-059-2022-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Publication le : 24 NOV. 2022